

TARBES, le mercredi 31 mai 2006

**Monsieur Albert DANJAU**  
**Correspondant local**  
**Collectif Adour Eau Transparente**  
**17 rue Despouirins**  
**65100 LOURDES**

Au nom du collectif Adour Eau Transparente, vous avez bien voulu m'inviter à participer à la manifestation que vous organisez le 10 juin prochain au Pic du Jer afin de sensibiliser la population contre le prélèvement du Gave de Pau et je vous en remercie.

C'est avec beaucoup de plaisir que je serais venue à votre manifestation, malheureusement, je ne pourrai être des vôtres, car le 10 juin je serai à l'Assemblée Nationale à l'occasion du Parlement des Enfants pour accueillir la députée junior de Lourdes. Croyez bien que je le regrette et vous prie de bien vouloir accepter mes excuses et les transmettre à tous les participants.

En ce qui concerne le prélèvement du Gave de Pau pour alimenter l'Adour, je suis opposée à ce projet et me permets de vous en développer les raisons.



Le diagnostic réalisé en 2005 sur notre département a mis en évidence un certain nombre de points : des problèmes de qualité de l'eau - puisque 44% de la population est touchée par des problèmes de pollution ou bactériologique - des problèmes quantitatifs et des problèmes de sécurisation des captages d'eau potable. Si notre département peut se prévaloir de sa qualité de château d'eau, il est temps de considérer que l'eau n'est pas pour autant une ressource illimitée.

L'eau étant un bien commun, elle doit être gérée à mon sens collectivement en fonction non de critères financiers ou d'intérêts corporatistes mais dans l'intérêt général. Quelques principes doivent guider

sa gestion : solidarité et équité au niveau de son partage, solidarité financière plus juste (80% des redevances pèsent sur les particuliers), principe du pollueur-payeur.

Ce n'est pas la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui va renverser cette tendance, et permettre d'atteindre en 2015 le bon état écologique des cours d'eau. De fait, avant d'envisager la création de nouvelles ressources, il faut se demander s'il faut partir des usages (loisirs, irrigation, etc ...) ou de la ressource (augmenter pour satisfaire un besoin particulier). L'optimisation des ressources existantes et la recherche d'économie dans les usages de l'eau doivent aussi être étudiées et privilégiées.

Aussi, avant de se poser la question d'augmenter la ressource, nous devons poser la question de la maîtrise des prélèvements d'eau, en particulier en période d'étiage. Je rejoins votre analyse sur l'inadéquation de nos systèmes de cultures actuels aux ressources disponibles. Je comprends les impératifs de la profession agricole et ne sous-estime pas ses difficultés, cependant pouvons-nous raisonnablement continuer à planter du maïs dans des zones où la ressource est faible ? Pouvons nous raisonnablement lancer des projets coûteux pour maintenir le débit d'étiage de l'Adour aux fins exclusives de faire pousser du maïs ?

La gestion de l'eau, bien commun, doit être reconsidérée. Il me paraît nécessaire avant d'aborder la création de nouvelles retenues ou de dérivation des eaux de se pencher sur la reconquête de la qualité de l'eau - loin d'être satisfaisante dans notre département - la lutte contre le gaspillage, les économies d'eau, la stabilisation des volumes affectés à l'irrigation.

Qui plus est, au regard des perspectives pessimistes qui se dessinent en matière de déficit pluviométrique, des règles de partage doivent être établies en fonction des capacités disponibles en particulier en période de crise entre production d'eau potable, maintien des débits des cours d'eau, industrie, loisirs, irrigation. L'eau appartient à tout le monde.

Aussi, le projet de prélèvement sur le Gave de Pau, dont on parle depuis plusieurs années, ne peut recueillir mon approbation. Il pose en particulier certains problèmes non négligeables. La modification du débit du Gave ne sera pas sans conséquence sur la capacité naturelle d'épuration du cours d'eau et sur son milieu naturel. Qu'en sera t-il des activités touristiques et sportives autour du Gave ? Quid du plan de restauration du saumon et de l'alevinage ? Quant à l'aspect financier, il est loin d'être négligeable pour la collectivité au moment où l'Etat gèle sa participation sur de nombreux projets.

Pour toutes ces raisons, je ne peux que soutenir votre manifestation.

Je vous prie de **croire, Monsieur**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Chantal ROBIN-RODRIGO**